

# BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

## DONNÉES D'ACTIVITÉS 2010 / SYNTHÈSE NATIONALE

### CHIFFRES CLÉS 2010

#### Les établissements

##### Bibliothèques municipales prises en compte en 2010

- 8 361 établissements de lecture interrogés.
- 6 479 répondants, dont 3 410 bibliothèques municipales et 3 069 points d'accès au livre.\*
- 17 % des établissements de lecture assurent également un rôle de discothèques (plus de 500 documents prêtés).
- 17 % des établissements de lecture assurent également un rôle de vidéothèques (plus de 100 documents prêtés).
- 77 % des établissements de lecture interviennent exclusivement sur le prêt de livres.

VALEUR MOYENNE  
DANS LES BIBLIOTHÈQUES \*

VALEUR MOYENNE  
DANS LES POINTS D'ACCÈS  
AU LIVRE \*

#### LE PERSONNEL

Nombre d'emplois	Personnes : 7,7 agents, soit 7 pour 100 habitants + 5,7 bénévoles	Personnes : 1,4 agent, soit 10,3 pour 100 habitants + 4,5 bénévoles
	ETPT : 6, soit 0,33 ETPT pour 100 inscrits	ETPT : 0,3, soit 0,21 ETPT pour 100 inscrits
Dépenses de personnel	206 981 €, soit 1 885 € pour 100 habitants	7 153 €, soit 523 € pour 100 habitants

#### LES COLLECTIONS

Imprimés	28 115 livres imprimés, soit 258 livres pour 100 habitants et 2 000 publications en série imprimées	2 841 livres imprimés, soit 206 livres pour 100 habitants et 75 publications en série imprimées
Part des établissements disposant d'un fonds de documents sonores	59 %	13 %
Phonogrammes musicaux sur support	2 881 documents sonores, soit 26,4 phonogrammes pour 100 habitants (en intégrant les bibliothèques n'en ayant pas dans leurs collections)	56 documents sonores, soit 4 phonogrammes pour 100 habitants (en intégrant les points n'en ayant pas dans leurs collections)
Part des établissements disposant d'un fonds de documents vidéo	44 %	10 %
Vidéogrammes sur support	865 vidéogrammes, soit 7,9 pour 100 habitants	21 vidéogrammes, soit 1,5 pour 100 habitants

\* Cette distinction s'appuie sur la méthode de calcul de la typologie des établissements de lecture publique, adoptée par l'ADBDP le 22 janvier 2002. Quatre critères – dont les seuils minimaux peuvent varier en fonction de la population desservie par l'établissement – permettent de classer un établissement de lecture publique comme une « bibliothèque » ou comme un « point d'accès au livre » : dépenses d'acquisitions documentaires, nombre d'heures d'ouverture, qualification des agents, surface des locaux. En fonction de la satisfaction à ces critères, on affecte annuellement à l'établissement une typologie allant de 1 (tous les critères sont satisfaits) à 5. Les établissements de types 1 à 3 sont appelés « bibliothèques », ceux des typologies 4 et 5 sont dénommés « points d'accès au livre ».

VALEUR MOYENNE  
 DANS LES BIBLIOTHÈQUES \*

VALEUR MOYENNE  
 DANS LES POINTS D'ACCÈS  
 AU LIVRE \*

LES ACQUISITIONS

Dépenses d'acquisition	29 615 €, soit 2,70€ pour 100 habitants	1278€, soit 0,93€ pour 100 habitants
Imprimés acquis	1 632 livres, soit 15 par habitant	156 livres, soit 11,3 par habitant
Phonogrammes acquis	213 phonogrammes, soit 2 par habitant	5 phonogrammes, soit 0,3 par habitant
Vidéogrammes acquis	27 vidéogrammes, soit 1,2 par habitant	3 vidéogrammes, soit 0,2 par habitant

LE PUBLIC ET LE PRÊT

Les inscrits	1 823 inscrits actifs, soit 16,6% de la population desservie	158 inscrits actifs, soit 11,6% de la population desservie
Les emprunteurs	1 523 emprunteurs actifs, soit 13,9 pour 100 habitants	151 emprunteurs actifs, soit 11,1 pour 100 habitants
Prêts tous documents	53 346 prêts, soit 486 prêts pour 100 habitants, et 35 prêts par emprunteur	3 176 prêts, soit 232 prêts pour 100 habitants, et 21 prêts par emprunteur
Proportion d'établissements de lecture intervenant exclusivement sur le prêt de livres	58%	95%
Prêts de livres imprimés	38 263 prêts, soit 348 prêts pour 100 habitants, et 25,1 prêts par emprunteur	2 789 prêts, soit 204 prêts pour 100 habitants, et 18,4 prêts par emprunteur

LES HORAIRES

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	16 heures 45	7 heures 45
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	3,8 jours	2,2 jours

LES LOCAUX ET VÉHICULES

Surface des locaux	Surface moyenne 635 m <sup>2</sup> , soit 5,8 m <sup>2</sup> pour 100 habitants	Surface moyenne 66 m <sup>2</sup> , soit 4,8 m <sup>2</sup> pour 100 habitants
Places assises	50 places	10 places
Postes informatiques publics	5,2 postes	0,5 poste
Accès à internet dans la bibliothèque	Dans 66% des bibliothèques	Dans 21% des points d'accès au livre

\* Cette distinction s'appuie sur la méthode de calcul de la typologie des établissements de lecture publique, adoptée par l'ADBDP le 22 janvier 2002. Quatre critères – dont les seuils minimaux peuvent varier en fonction de la population desservie par l'établissement – permettent de classer un établissement de lecture publique comme une « bibliothèque » ou comme un « point d'accès au livre » : dépenses d'acquisitions documentaires, nombre d'heures d'ouverture, qualification des agents, surface des locaux. En fonction de la satisfaction à ces critères, on affecte annuellement à l'établissement une typologie allant de 1 (tous les critères sont satisfaits) à 5. Les établissements de types 1 à 3 sont appelés « bibliothèques », ceux des typologies 4 et 5 sont dénommés « points d'accès au livre ».